



PROCES VERBAL
N° 33/CNCMP/2012

L'an deux mille douze et le mardi 11 Septembre 2012 à 12 heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine, son Président.

Etaient présents :

- Mohamed Abdellahi Ould Zeine, Membre du CP
- Brahim Ould Hamed, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim , Membre du CP
- Yacoub O Haibelty, Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, Représentant du Contrôle Financier

Etait absent

- Ciré Amadou, Membre du CP

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DU SECTEUR RURAL

1°-Examen de lettre n° 130/CPMSR reçue le 02 septembre 2012, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives aux travaux d'aménagement des périmètres irrigués au Gorgol et Guidimakha, en cinq lots.

Décision :

La CNCMP n'approuve pas le rapport d'évaluation des offres relatives aux travaux d'aménagement des périmètres irrigués au Gorgol et Guidimakha, en cinq lots, motif : l'évaluation proposée est incomplète.

2°-Examen de lettre n° 131/CPMSR reçue le 02 septembre 2012, demandant l'approbation du rapport d'évaluation relatif au contrôle des travaux d'aménagement des périmètres irrigués au Gorgol et Guidimakha.

Décision :

La CNCMP n'approuve pas le rapport d'évaluation relatif au contrôle des travaux d'aménagement des périmètres irrigués au Gorgol et Guidimakha pour non observation des procédures de contrôle.

3°-*Examen* de lettre n° 143/CPMSR reçue le 06 septembre 2012, demandant l'approbation de l'avis à manifestations d'intérêt relatives à la réalisation de l'étude d'aménagement de la zone de Venja à Bassiknou, au Hodh El Charghi.

Décision :

Ce point est reporté pour complément d'informations.

4°-*Examen* de la lettre N°144 du 06 Septembre 2012 demandant l'autorisation de lancement de la manifestation d'intérêt relative à la réalisation d'étude de l'APD de 5 barrages du Hodh Gharbi, Assaba et Guidimagha, en 4 lots distincts.

Décision :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve l'avis à manifestation d'intérêt relatif à la réalisation d'étude de l'APD de 5 barrages du Hodh Gharbi, Assaba et Guidimagha, en 4 lots distincts sous réserve de prendre en considération les observations en annexe.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

5°-*Examen* de la lettre n° 0196/CPMP/SSBIE reçue le 06 septembre 2012, demandant l'approbation de l'additif au plan prévisionnel de passation des marchés publics pour l'année 2012 /PRISM.

Décision :

La CNCMP approuve l'additif au plan prévisionnel actualisé de passation des marchés publics pour l'année 2012 /PRISM.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DE LA SOUVERAINETE

6°-*Examen* de la lettre n°0138/CPMP/SSouve reçue le 09 septembre 2012, demandant l'approbation du dossier d'appel d'offres relatif à l'acquisition de 15 véhicules légers au profit du SGG.

Décision :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection au lancement du DAO relatif à l'acquisition de 15 véhicules légers au profit du SGG.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DE L'ADMINISTRATION, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

7°-*Examen* de la lettre n° 0237/CPMPS/ACC reçue le 09 septembre 2012, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives à la fourniture de 104 000 mètres linéaires de grillage et d'accessoires de construction de clôtures en deux (02) lots.

Décision :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le rapport d'évaluation des offres relatives à la fourniture de 104 000 mètres linéaires de grillage et d'accessoires de construction de clôtures en deux (02) lots.

Handwritten marks and signatures in blue ink, including a checkmark, a stylized signature, and other initials.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES

8%-*Examen* de la lettre n°159/CPM/SI reçue le 03 septembre 2012, demandant l'autorisation d'un marché par entente directe, relatif au contrôle et la surveillance des travaux de construction du lot 1 de la route kaédi-Sélibaby-Gouraye.

Décision :

Les éléments fournis ne permettent pas à la CNCMP d'autoriser la passation du marché relatif au contrôle et la surveillance des travaux de construction du lot 1 de la route kaédi-Sélibaby-Gouraye, par entente directe.

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE

C. Zéine



Les Membres du Comité Permanent :

Mohamed Abdellahi Ould Zeine

M. Zeine

Brahim Ould Hamed

B. Hamed

Yacoub O Haibelty

Y. Haibelty

Raifa Mint Kassim

R. Mint Kassim

Abderrahmane Abdoul

A. Abdoul

8